



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 7 juin 2016

– **24^e** –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Violaine Cousineau
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
 - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général par intérim
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint par intérim à la gestion
des personnes et des pratiques d'encadrement
Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 5
Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service
des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des
personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et
de l'innovation professionnelle
Daniel Martin, directeur par intérim du Service des
technologies de l'information

- Mme Claudette Lechasseur, coordonnatrice du Bureau des communications
M. Normand Paris, coordonnateur au Service de l'organisation scolaire
Mmes Annie Bourgeois, représentante du Bureau de projets institutionnels
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Le commissaire Kenneth George est absent pendant une partie des discussions du point 19 et est de retour au point 20.
La commissaire-parent Mélanie Robinson quitte à compter du point 17.

Déclaration de la présidente

La présidente souhaite la bienvenue à M. Claude Daviau, qui occupera le poste de directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire à la suite du départ à la retraite de M. Maurice Lachance, le 30 juin prochain.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Politique sur la réussite éducative
 - b) Maternelle 4 ans à temps plein
 - c) Octroi de contrats pour la coupe de gazon
 - d) Événements soulignant la fin de l'année dans les établissements scolaires
- ajouter l'article suivant :
 - A-31-3062-A Service des ressources financières – travaux de réaménagement fonctionnel à taux horaire – appel d'offres 15-208P – attribution de contrat à exécution sur demande

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016 :
 - a) Suivi – état de la situation à la suite de l'adoption des plans d'effectifs à la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016
 - a.1 Plan de l'effectif du personnel d'aide-concierge et d'ouvrier
 - a.2 Plan de l'effectif du personnel de concierge
 - a.3 Plan de l'effectif du personnel de cafétéria
 - a.4 Plan de l'effectif du personnel administratif et technique
 - a.5 Plan de l'effectif du personnel de soutien en adaptation scolaire
 - a.6 Plan de l'effectif du personnel professionnel
 - a.7 Plan de l'effectif du personnel administrateur
 - b) Résultats scolaires et cours d'été
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Politique sur la réussite éducative
 - b) Maternelle 4 ans à temps plein
 - c) Octroi de contrats pour la coupe de gazon
 - d) Événements soulignant la fin de l'année dans les établissements scolaires
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2015-2016
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
 - e) Transformation organisationnelle
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-300 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2015

- 8- DG-01-305 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2016
- * 9- DG-02-328 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction et de direction adjointe – évaluation finale – année 2015-2016
- *10- DG-05-146 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – renouvellements de trois baux avec la Ville de Montréal
- *11- A-10-85 Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2016-2019 de la Commission scolaire de Montréal pour l'année scolaire 2016-2017 concernant le Centre de ressources éducatives et pédagogiques, l'École des métiers des Faubourgs de Montréal et les écoles Barclay, Fernand-Seguin, Guillaume-Couture, Saint-Barthélemy et Saint-Jean-de-Matha
- *12- A-10-90 Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – version pour consultation
- *13- A-10-86 Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2016-2017
- *14- A-10-87 Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et structure de prix 2016-2017
- *15- A-10-88 Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire
- *16- A-11-55 Services éducatifs – approbation du projet particulier de formation arts-études en art dramatique de l'école Robert-Gravel pour les années 2016-2017 à 2018-2019
- *17- A-29-1744 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année scolaire 2016-2017
- 18- A-29-1759 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé à temps plein sans traitement

- 19- A-31-3045 Service des ressources financières – école Joseph-Charbonneau – aménagement du débarcadère nord – appel d’offres 25-2337P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3046 Service des ressources financières – école Joseph-Charbonneau – remplacement des lanterneaux – appel d’offres 25-2338P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3047 Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – remplacement des portes et des fenêtres – appel d’offres 25-2339P – attribution d’un contrat
- 22- A-31-3048 Service des ressources financières – école Marguerite-De Lajemmerais – réhabilitation intérieure – escaliers C et E – appel d’offres 25-2340P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3049 Service des ressources financières – école Saint-Justin – aménagement d’un palier extérieur et d’une rampe d’accès – appel d’offres 25-2341P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3050 Service des ressources financières – école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle – réfection de la cour – lot II – appel d’offres 25-2342P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-3053 Service des ressources financières – école Charles-Bruneau – réfection de la cour – appel d’offres 25-2345P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-3054 Service des ressources financières – école Louis-Joseph-Papineau – réhabilitation des sols contaminés et travaux divers – appel d’offres 25-2346P – attribution d’un contrat
- 27- A-31-3059 Service des ressources financières – école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs – réhabilitation des sols du vide sanitaire – appel d’offres 25-2348P – attribution d’un contrat
- 28- A-31-3062-A Service des ressources financières – travaux de réaménagement fonctionnel à taux horaire – appel d’offres 15-208P – attribution de contrat à exécution sur demande
- 29- A-31-3064 Service des ressources financières – école Élan – modernisation de la chaufferie – appel d’offres 25-2351P – attribution d’un contrat
- 30- A-31-3068 Service des ressources financières – École des métiers de l’aérospatiale de Montréal – réfection de la toiture – phase I – appel d’offres 25-2354P – attribution d’un contrat

- 31- A-31-3073 Service des ressources financières – école Saint-François-d’Assise – désamiantage, phase I – appel d’offres 25-2361P – attribution d’un contrat
- 32- A-31-3086 Service des ressources financières – produits d’outillage et d’équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs – École des métiers de la construction de Montréal – appel d’offres 27-521P – attribution d’un contrat
- 33- A-31-3093 Service des ressources financières – équipe multidisciplinaire d’architectes, d’ingénieurs et d’évaluateur immobilier – bilan de santé des bâtiments excédentaires – appel d’offres 24-468P – attribution d’un contrat
- 34- A-31-3094 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 15-187P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année
- 35- A-31-3096 Service des ressources financières – fourniture sur demande de bâtiments temporaires – appel d’offres 15-216P – attribution d’un contrat
- 36- A-31-3097 Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des chantiers de construction et en sécurité des occupants dans des contextes de travaux en cohabitation – appel d’offres 24-307P – renouvellement de l’entente pour une deuxième année additionnelle
- 37- A-33-929 Service des ressources matérielles – école des Nations – estimation révisée des travaux supplémentaires requis dans le cadre de la réhabilitation complète de l’immeuble
- 38- A-33-953 Service des ressources matérielles – école Père-Marquette – honoraires supplémentaires dans le cadre du contrôle des concentrations de biogaz
- * 39- A-34-2587 Service du secrétariat général – nombre de représentants de la nouvelle école issue de l’annexion des écoles Marie-Rollet et Saint-Jean-Vianney – année 2016-2017
- 40- A-34-2588 Service du secrétariat général – contrats de services de 25 000 \$ ou plus – adoption d’une directive en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État (LGCE)

- 41- A-34-2572 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- 42- A-34-2573 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- 43- A-34-2574 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2016
- 44- A-34-2575 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- 45- A-34-2576 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016
- 46- A-34-2577 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2016
- 47- A-34-2580 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- 48- A-34-2581 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- 49- A-34-2582 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- 50- A-34-2583 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- 51- A-34-2584 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- 52- A-34-2585 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- 53- A-34-2586 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2016
- * 54- PÉ-AVIS-21 Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2015-2016
- 55- Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – règlement R2011-1, art. 11
- a) A-32-172 Service des technologies de l'information – conclusion d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'une licence institutionnelle pour le logiciel WordQ

- b) A-34-2579 Service du secrétariat général – 40^e congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) – « L'école publique : une œuvre collective » – 3 et 4 juin 2016 – Campus Notre-Dame-de-Foy – Saint-Augustin-de-Desmaures – participation – modification apportée à la résolution adoptée à la séance du comité exécutif du 26 avril 2016

56- Information :

- a) A-10-89 Service de l'organisation scolaire – centre d'inscription pour les écoles de quartier primaire et secondaire de la période estivale 2016

57- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 15 juin 2016

58- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 mai 2016.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016

- a) État de la situation à la suite de l'adoption des plans d'effectifs à la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016 :
 - a.1 Plan de l'effectif du personnel d'aide concierge et d'ouvrier
 - a.2 Plan de l'effectif du personnel de concierge
 - a.3 Plan de l'effectif du personnel de cafétéria
 - a.4 Plan de l'effectif du personnel administratif et technique
 - a.5 Plan de l'effectif du personnel de soutien en adaptation scolaire

- a.6 Plan de l'effectif du personnel professionnel
- a.7 Plan de l'effectif du personnel administrateur

Des tableaux présentant un état de situation des abolitions de postes par corps d'emploi sont déposés.

b) Résultats scolaires et cours d'été

Le directeur général informe les membres du comité exécutif que la Table des directeurs généraux a transmis une lettre au directeur de l'admission et du registrariat au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin de le sensibiliser à la situation au regard de la remise des notes des épreuves ministérielles, prévue le 7 juillet prochain. Il explique que cette lettre faisait état des répercussions de la remise tardive des résultats sur l'inscription des élèves aux cours d'été.

Pour leur part, MM. Maurice Lachance et Normand Paris assurent que tout est mis en place du côté du Service de l'organisation scolaire pour faciliter les inscriptions aux cours d'été dans ce contexte particulier.

Par ailleurs, la présidente remercie le Service de l'organisation scolaire d'avoir organisé, pour la saison estivale, un service d'inscriptions centralisées à l'école Georges-Vanier pour faciliter les inscriptions des familles qui ont déménagé durant l'été. Elle souhaite que cette nouveauté soit publicisée auprès des citoyens.

4.

Affaires nouvelles

a) Politique sur la réussite éducative

La présidente fait état de la volonté des membres du comité exécutif de contribuer à la politique sur la réussite éducative qui sera élaborée par le gouvernement du Québec. Elle ajoute que les membres souhaitent particulièrement faire valoir les besoins des élèves montréalais et présenter un état de situation de ces derniers. Une proposition visant l'adoption d'une résolution à cet effet sera présentée à la séance du Conseil des commissaires du 15 juin prochain.

b) Maternelle 4 ans à temps plein

M. Maurice Lachance mentionne qu'il y a présentement cinq maternelles 4 ans à temps plein à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), réparties dans les écoles suivantes : Camille-Laurin, Saint-Clément, Champlain, De la Petite-Bourgogne et Saint-Zotique. Pour l'année scolaire 2016-2017, la CSDM a appris du ministère qu'elle pourrait ajouter trois maternelles 4 ans à temps plein et peut-être une quatrième. M. Lachance explique que certaines commissions scolaires ne sont pas en mesure d'accueillir des maternelles 4 ans à temps plein. Par conséquent, ces places sont offertes à d'autres commissions scolaires. Pour cette raison, la CSDM pourra ouvrir une maternelle 4 ans de plus que ce qui était initialement prévu. À ce jour,

trois écoles ont été choisies pour accueillir les trois maternelles temps plein, soit Bienville, Saint-Noël-Chabanel et Marguerite-Bourgeoys. Les critères retenus pour le choix des écoles qui accueillent des maternelles 4 ans, sont la capacité d'accueil, le rang décile ainsi que les demandes formulées par les milieux.

c) Octroi de contrats pour la coupe de gazon

À la suite de l'octroi d'un contrat au plus bas soumissionnaire pour la coupe de gazon, il s'avère que l'entrepreneur retenu ne peut répondre à la demande. Par conséquent, pour permettre la coupe de gazon de l'ensemble des terrains de la CSDM dans un délai raisonnable, l'octroi de contrats de gré à gré sera privilégié. La présidente souligne qu'il s'agit d'un problème récurrent et souhaite obtenir un état de situation à ce sujet.

d) Événements soulignant la fin de l'année dans les établissements scolaires

La présidente mentionne que la fin d'année scolaire est un moment privilégié pour les commissaires, car ils prennent part à de nombreux événements soulignant la réussite des élèves. À cet égard, elle fait état de l'événement organisé par la Ville de Montréal visant à rendre hommage à des élèves qui ont fait preuve de persévérance scolaire.

5. Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

M. Maurice Lachance informe les membres du comité exécutif qu'une lettre faisant état de l'importance de la présence des élèves jusqu'à la fin des classes a été remise aux parents.

Il ajoute qu'une présentation du dossier portant sur le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a été faite lors de la rencontre des directions d'établissement le 3 juin dernier. Celle-ci a eu un impact important auprès des directions qui ont pu constater les services déployés au cours des ans. Cette présentation a été réalisée en vue du Forum qui sera organisé à l'automne prochain. Elle permet de mettre la table pour une réflexion de fond sur cet important sujet.

b) Budget 2015-2016

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

La présidente mentionne que la prévision financière du troisième trimestre du budget 2015-2016 a été présentée au comité de vérification et au caucus.

Mme Lucie Painchaud informe les membres du comité exécutif que les budgets pro forma 2016-2017 des écoles ont été transmis aux présidents des conseils d'établissement. Ces derniers doivent les approuver d'ici le 12 juin 2016. L'adoption du budget 2016-2017 est prévue à la séance extraordinaire du Conseil des commissaires

du 29 juin 2016. Une ébauche du budget 2016-2017 qui prend en compte les informations obtenues à ce jour dans les Règles budgétaires sera déposée à la prochaine séance du comité exécutif.

La présidente mentionne que le mémoire de la Fédération des commissions scolaires, qui est composée de 57 commissions scolaires, demande au ministère de faire connaître les règles budgétaires plus tôt dans l'année étant donné leur impact sur l'ensemble des décisions des commissions scolaires. À cet égard, Mme Tonia Di Guglielmo mentionne que l'adoption des plans de l'effectif à la mi-mai est convenue dans les conventions collectives et qu'à ce jour, les règles budgétaires ont toujours été déposées après ces dates.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet fait le bilan des divers travaux, interventions et actions avec la qualité de l'air du centre administratif ainsi que des écoles Face, Baril et Notre-Dame-de-Grâce.

Il informe notamment les membres du comité exécutif que c'est la dernière journée pour remplir le questionnaire santé, administré par la Direction de Santé publique, visant le personnel du centre administratif et de l'annexe.

d) Capacité d'accueil

Le Service de l'organisation scolaire suit de près la situation école par école. Des rencontres sont prévues dans certains quartiers à compter du 13 juin 2016.

Pour sa part, Mme Violaine Cousineau remercie le Service de l'organisation scolaire, et particulièrement M. Normand Paris, pour le travail fait dans le cadre du comité de vigie au regard de la politique d'admission.

e) Transformation organisationnelle

M. Robert Gendron mentionne qu'une présentation portant sur les constats et le balisage a été faite à l'ensemble des gestionnaires et du personnel qui a pris part aux ateliers de travail.

Le 14 juin se tiendra l'atelier portant sur les demandes d'information qui se font entre les paliers politique et administratif. Ce dernier a été construit à partir des réponses obtenues par l'entremise d'un questionnaire distribué aux administrateurs et aux commissaires.

Le 16 juin, une rencontre est prévue afin de prioriser les projets pour la prochaine année.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

7. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2015

Document déposé : Rapport DG-01-300 en date du 17 mai 2016
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de décembre 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de décembre 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

8. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2016

Document déposé : Rapport DG-01-305 en date du 17 mai 2016
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de janvier 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

*9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction et de direction adjointe – évaluation finale – année 2015-2016

Document déposé : Rapport DG-02-328 en date du 30 mai 2016
de MM. Frédéric Corbeil et Louis Bienvenue, et de
Mmes Francyne Fleury, Julie Belhumeur et Guylaine Cormier
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*10. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – renouvellements de trois baux avec la Ville de Montréal

Document déposé : Rapport DG-05-146 en date du 30 mai 2016
de M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

*11. Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2016-2019 de la Commission scolaire de Montréal pour l'année scolaire 2016-2017 concernant le Centre de ressources éducatives et pédagogiques, l'École des métiers des Faubourgs de Montréal et les écoles Barclay, Fernand-Seguin, Guillaume-Couture, Saint-Barthélemy et Saint-Jean-de-Matha

Document déposé : Rapport A-10-85 en date du 15 juin 2016
de Mme Sylvie Choquette et de M. Éric Vendette
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

*12. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – version pour consultation

Document déposé : Rapport A-10-90 en date du 17 juin 2016
de Mme Sylvie Choquette et de M. Éric Vendette
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *13. Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2016-2017
- Document déposé : Rapport A-10-86 en date du 24 mai 2016
de Mme Marie-Claude Morin et de M. Sylvain Senécal
concernant le sujet en référence
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.
- *14. Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et structure de prix 2016-2017
- Document déposé : Rapport A-10-87 en date du 15 mai 2016
de Mme Élane Lévesque et de M. Sylvain Senécal
concernant le sujet en référence
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.
- *15. Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire
- Document déposé : Rapport A-10-88 en date du 10 mai 2016
de Mme Geneviève Côté concernant le sujet en référence
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.
- *16. Services éducatifs – approbation du projet particulier de formation arts-études en art dramatique de l'école Robert-Gravel pour les années 2016-2017 à 2018-2019
- Document déposé : Rapport A-11-55 en date du 12 mai 2016
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *17. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1744 en date du 7 juin 2016
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

18. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1759 en date du 30 mai 2016
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d’accorder un congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel de direction d’établissement pour l’année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction du Bureau de soutien à la gestion des établissements;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER à Mme Éveline Boulet, directrice adjointe à l’École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal, un congé à temps plein sans traitement pour études, pour la période du 24 août 2016 au 23 août 2017 inclusivement.

19. Service des ressources financières – école Joseph-Charbonneau – aménagement du débarcadère nord – appel d’offres 25-2337P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3045 (version corrigée) en date du 18 mai 2016
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’aménagement du débarcadère nord à l’école Joseph-Charbonneau, lequel débarcadère intérieur doit répondre aux besoins spécifiques des élèves HDAA;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments, en 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service de ressources matérielles, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 837 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Doverco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement du débarcadère nord à l'école Joseph-Charbonneau;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – école Joseph-Charbonneau – remplacement des lanternes – appel d'offres 25-2338P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3046 en date du 16 mai 2016
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des lanternes à l'école Joseph-Charbonneau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 575 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Groupe Cirtech inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des lanterneaux désuets à l'école Joseph-Charbonneau;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – remplacement des portes et des fenêtres – appel d'offres 25-2339P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3047 en date du 13 mai 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des portes et des fenêtres à l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service des ressources matérielles, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 516 405,31 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Norgéreq ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des portes et des fenêtres à l'école Alphonse-Desjardins;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

22. Service des ressources financières – école Marguerite-De Lajemmerais –
réhabilitation intérieure – escaliers C et E – appel d'offres 25-2340P – attribution
d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3048 en date du 24 mai 2016
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation intérieure des escaliers C et E à l'école Marguerite-De Lajemmerais;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service de ressources matérielles, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 129 800 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Axxys Construction (3469051 Canada inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation intérieure des escaliers C et E à l'école Marguerite-De Lajemmerais;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23.

Service des ressources financières – école Saint-Justin – aménagement d’un palier extérieur et d’une rampe d’accès – appel d’offres 25-2341P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3049 (version corrigée) en date du 10 juin 2016 de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’aménagement d’un palier extérieur et d’une rampe d’accès à l’école Saint-Justin;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à ce projet seront assumées par la mesure 30850 – Amélioration de l’accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées en 2013-2014;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat de 209 887 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l’aménagement d’un palier extérieur et d’une rampe d’accès à l’école Saint-Justin;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24. Service des ressources financières – école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle – réfection de la cour d’école – lot II – appel d’offres 25-2342P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3050 en date du 16 mai 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la cour d’école – lot II à l’école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental), par la mesure 50560 – Maintien des bâtiments (2015-2016) ainsi que par la mesure 50620 – Maintien des bâtiments (2016-2017) tel qu’il sera inscrit dans le plan directeur d’investissement 2016-2021 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 1 493 368,12 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Le Groupe Vespo (9052-1170 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour d’école – lot II à l’école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – école Charles-Bruneau – réfection de la cour d'école – appel d'offres 25-2345P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3053 en date du 24 mai 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour de l'école Charles-Bruneau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la Commission Scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 549 116,70 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour de l'école Charles-Bruneau;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26. Service des ressources financières – école Louis-Joseph-Papineau – réhabilitation des sols contaminés et travaux divers – appel d’offres 25-2346P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3054 en date du 24 mai 2016
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réhabilitation des sols contaminés et des travaux divers à l’école Louis-Joseph-Papineau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement du Service de ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 225 232,50 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Groupe RMA inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation des sols contaminés et des travaux divers à l’école Louis-Joseph-Papineau;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

27.

Service des ressources financières – école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs – réhabilitation des sols du vide sanitaire – appel d’offres 25-2348P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3059 en date du 13 mai 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réhabilitation des sols du vide sanitaire à l’école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses liées à ce projet seront assumées par budget d’investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et de la mesure 50620 Plan Réno-écoles;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 350 800,00 \$ plus taxes à l’entrepreneur *G. Giuliani inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation des sols du vide sanitaire de l’école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

28.

Service des ressources financières – travaux de réaménagement fonctionnel à taux horaire – appel d’offres 15-208P – attribution de contrat à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3062-A (version corrigée) en date du 6 juin 2016 de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour désigner les services d’un ou de plusieurs entrepreneurs pour effectuer des travaux de réaménagement à taux horaire pour le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 3 000 000 \$ pour l’ensemble de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la dépense sera normalement assumée par le budget d’investissement ou d’opération;

CONSIDÉRANT que l’entente initiale, d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, peut être renouvelée pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions admissibles et conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les demandes d’exécution seront attribuées à l’entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang et de leur taux horaire respectif présenté ci-dessous :

1. *GSF Canada inc.*,
2. *Le Groupe St-Lambert*,
3. *Les Constructions Serbec inc.*,
4. *Mofax Électrique ltée*,
5. *Pincor ltée*,

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ACCORDER des contrats à exécution sur demande d’une valeur annuelle globale de 2 706 711,07 \$ à *GSF Canada inc.*, au *Groupe St-Lambert*, aux *Constructions Serbec inc.*, à *Mofax Électrique ltée* et à *Pincor ltée* pour les travaux de réaménagement fonctionnel à taux horaire. Ces contrats sont d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat et sont assortis d’une option de renouvellement d’une année, avec l’accord des adjudicataires et du comité exécutif;
- 2^o de METTRE FIN aux contrats à l’arrivée du premier des deux événements suivants : la date d’échéance au terme d’une année de contrat ferme ou l’atteinte du montant maximal de 2 706 711,07 \$ plus taxes.

29. Service des ressources financières – école Élan – modernisation de la chaufferie – appel d’offres 25-2351P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3064 en date du 20 mai 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie à l’école Élan;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d’investissement 2016-2017 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 453 900 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Le Groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie à l’école Élan;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

30.

Service des ressources financières – École des métiers de l’aérospatiale de Montréal – réfection de la toiture – phase I – appel d’offres 25-2354P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3068 en date du 24 mai 2016
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la phase 1 de la réfection de la toiture à l’École des métiers de l’aérospatiale de Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments qui sera prévu dans le plan directeur d’investissement 2016-2017 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement du Service de ressources matérielles, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 2 250 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Toitures Trois Étoiles inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase 1 de la réfection de la toiture à l’école des métiers de l’aérospatiale de Montréal;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

31. Service des ressources financières – école Saint-François-d’Assise – désamiantage, phase I – appel d’offres 25-2361P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3073 en date du 27 mai 2016
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la phase 1 du désamiantage à l’école Saint-François-d’Assise;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d’investissement 2016-2017 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 184 690 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Aka Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour réaliser la phase 1 du désamiantage à l’école Saint-François-d’Assise;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

32. Service des ressources financières – produits d’outillage et d’équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs – École des métiers de la construction de Montréal – appel d’offres 27-521P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3086 en date du 27 mai 2016
de Mmes Sylvie Raza et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande des produits d’outillage et d’équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs à l’École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d’offres;

CONSIDÉRANT que *Quincaillerie Notre-Dame inc.* est le seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement de l’EMCM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat à commande de 145 981,77 \$ plus taxes à *Quincaillerie Notre-Dame inc.*, plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture sur demande de produits d’outillage et d’équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs. Ce contrat d’une année est assorti de deux options de renouvellement d’une année chacune.

33. Service des ressources financières – équipe multidisciplinaire d’architectes, d’ingénieurs et d’évaluateur immobilier – bilan de santé des bâtiments excédentaires – appel d’offres 24-468P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3093 (version corrigée) en date du 30 mai 2016
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d’attribuer un contrat à trois équipes multidisciplinaires afin de réaliser un bilan de santé des bâtiments excédentaires de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les bâtiments sont répartis en trois lots soit :

- Lot 1 = 14 bâtiments,
- Lot 2 = 13 bâtiments,
- Lot 3 = 11 bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres fondé sur l'évaluation de la qualité a été publié;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 45 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, cet appel d'offres est exclusivement adressé aux 25 firmes d'architectes retenues dans le cadre d'une précédente qualification de firmes d'architectes;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé conformément aux exigences du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les huit offres de services qui ont été reçues sont conformes et que six soumissions ont été rejetées pour ne pas avoir atteint les attentes minimales des critères éliminatoires;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont obtenu une note acceptable;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la CSDM de revoir à la hausse ou à la baisse la quantité de bâtiments alloués à chaque soumissionnaire retenu;

CONSIDÉRANT que le processus d'appel d'offres n'a pas permis d'identifier un adjudicataire pour traiter les 11 bâtiments du lot 3;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur de 440 000 \$ en honoraires, plus taxes, à l'équipe multidisciplinaire *Le Groupe des Sept, Atelier d'architecture inc., Bouthillette Parizeau inc., Bourassa Jodoin évaluateurs immobiliers* pour réaliser les bilans de santé de 20 bâtiments excédentaires, et un contrat d'une valeur de 396 000 \$ en honoraires, plus taxes, à *Groupe Leclerc Architecture + Design, Stantec experts-conseils ltée, BBD et associés* pour réaliser les bilans de santé de 18 bâtiments excédentaires.

La valeur réelle de chaque mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre de services que présenteront les adjudicataires;

2° d'AUTORISER le Service des ressources financières de prévoir à la révision budgétaire 2015-2016 de la CSDM la somme de 962 000 \$ et de reconduire le budget non-dépendant en 2015-2016 à l'année 2016-2017;

3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

34. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 15-187P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année

Document déposé : Rapport A-31-3094 en date du 20 mai 2016
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 10 juillet 2015 à *Tapis Solution inc.* pour une période d’une année (2015-2016);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour l’année 2016-2017;

CONSIDÉRANT que *Tapis Solution inc.* a été consultée et accepte de renouveler l’entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix unitaires prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’ACCORDER un contrat à commandes d’une valeur de 90 907 \$ plus taxes à *Tapis Solution inc.* pour la fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher pour une première année additionnelle de renouvellement.

35. Service des ressources financières – fourniture sur demande de bâtiments temporaires – appel d’offres 15-216P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3096 en date du 30 mai 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les projets feront l'objet de demandes de financement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure 30145 – Location d'immeubles ou de la mesure 50511 – Ajout d'espace en formation générale;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES ou à même le budget de fonctionnement de la CSDM (2016-2017) si les demandes de financement ne sont pas approuvées par le MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est **RECOMMANDÉ** :

- 1^o d'ACCORDER un contrat d'un montant estimé, pour les trois prochaines années, à 4 000 000 \$ plus taxes à *Solution modulaire scolaire inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture sur demande de bâtiments temporaires.

Le commissaire Kenneth George propose d'ajouter la deuxième proposition qui suit :

- « 2^o de RAPPELER l'importance d'avoir le financement requis lors de l'installation de modulaires et de DEMANDER à la directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle de poursuivre les démarches en ce sens auprès du MEES et d'obtenir une réponse écrite. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

La proposition principale est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Il est **RÉSOLU** :

- 1^o d'ACCORDER un contrat d'un montant estimé, pour les trois (3) prochaines années, à 4 000 000 \$ plus taxes à *Solution modulaire scolaire inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture sur demande de bâtiments temporaires;
- 2^o de RAPPELER l'importance d'avoir le financement requis lors de l'installation de modulaires et de DEMANDER à la directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle de poursuivre les démarches en ce sens auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et d'obtenir une réponse écrite.

36.

Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des chantiers de construction et en sécurité des occupants dans des contextes de travaux en cohabitation – appel d’offres 24-307P – renouvellement de l’entente pour une deuxième année additionnelle

Document déposé : Rapport A-31-3097 en date du 30 mai 2016
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 14 juillet 2014 aux firmes *Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. et Santinel inc.*;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat est pour une période initiale d’une année avec deux options de renouvellement d’une année, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement de l’entente prendra fin le 13 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM d’exercer la deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les firmes *Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. et Santinel inc.* ont été consultées et acceptent d’exercer cette deuxième option de renouvellement, aux mêmes conditions en suivant les taux horaires prévus à la soumission;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’ATTRIBUER un contrat à exécution sur demande aux deux firmes ci-dessous en respect de ce rang, pour la réalisation de mandats d’expert en prévention de la santé et sécurité du travail sur les chantiers de construction de la CSDM, pour un engagement de 531 950 \$ plus taxes pour une deuxième année additionnelle de renouvellement de l’entente :

- 1- *Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.*
- 2- *Santinel inc.*

37.

Service des ressources matérielles – école des Nations – estimation révisée des travaux supplémentaires requis dans le cadre de la réhabilitation complète de l’immeuble

Document déposé : Rapport A-33-929 en date du 1^{er} juin 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les interventions supplémentaires autorisées relativement au contrat attribué à l’entrepreneur *Groupe Geysler inc.* pour le deuxième volet de la réhabilitation de l’immeuble de l’école des Nations, situé au 4860, rue Vézina, à Montréal, et ce, en vertu de la résolution 31 de la séance du 23 juin 2015 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que, depuis juin 2015, la poursuite des travaux a montré que les interventions planifiées dans le cadre du présent projet au regard de la décontamination des sols n'étaient pas suffisantes et que la zone de contamination à l'endroit où se trouvait auparavant un réservoir de mazout est plus large que prévu et s'étend potentiellement loin à l'intérieur du vide sanitaire, au-dessus duquel se trouvent les vestiaires du gymnase;

CONSIDÉRANT que, devant l'incertitude quant aux travaux requis pour achever l'assainissement du terrain, il a été convenu d'interrompre l'opération et que, en attendant la reprise des travaux de décontamination de sols, dans le cadre d'un projet distinct, il a fallu solidifier les fondations du bâtiment, qui, temporairement, se trouvaient exposées davantage aux éléments naturels;

CONSIDÉRANT que les travaux de réhabilitation initialement planifiés sont maintenant pratiquement achevés, mais que les négociations avec l'entrepreneur se poursuivent relativement au coût de certaines interventions qu'il a fallu intégrer au projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Groupe Geysler inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre du deuxième volet de la réhabilitation de l'immeuble de l'école des Nations, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

38. Service des ressources matérielles – école Père-Marquette – honoraires supplémentaires dans le cadre du contrôle des concentrations de biogaz

Document déposé : Rapport A-33-953 en date du 1^{er} juin 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2015, une concentration inhabituelle de biogaz a été détectée dans certains secteurs de l'immeuble de l'école Père-Marquette, situé au 6030, rue Marquette, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a rapidement pris les mesures appropriées pour pallier la situation, en tenant compte des risques pour les usagers du bâtiment;

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme *Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (HDS Environnement)* pour l'accompagnement professionnel nécessaire au suivi quotidien de la concentration de biogaz dans les secteurs à risque de l'immeuble, et ce, jusqu'à l'installation d'un nouveau système de détection;

CONSIDÉRANT que le délai prévu pour l'exécution des travaux de mise en place du nouveau système de détection s'est avéré insuffisant et qu'il faut prolonger le contrat de *HDS Environnement* afin de permettre le suivi quotidien des émanations de méthane jusqu'au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les ajouts au contrat de *HDS Environnement*, dont le coût de la mesure quotidienne de la concentration de biogaz sur une plus longue période, notamment, sont déterminés en fonction de taux préétablis;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.* la somme associée aux honoraires pour l'accompagnement professionnel nécessaire au suivi quotidien de la concentration de biogaz dans l'immeuble de l'école Père-Marquette, somme qui s'élève à environ 120 000 \$ plus taxes.

*39. Service du secrétariat général – nombre de représentants de la nouvelle école issue de l'annexion des écoles Marie-Rollet et Saint-Jean-Vianney – année 2016-2017

Document déposé : Rapport A-34-2587 en date du 31 mai 2016
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *40. Service du secrétariat général – contrats de services de 25 000 \$ ou plus – adoption d’une directive en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État (LGCE)

Document déposé : Rapport A-34-2588 en date du 31 mai 2016
de M^e Sylvie Gallant concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

41. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2572 en date du 13 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT l’article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2016, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

42. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2573 en date du 13 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT l’article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de mai 2016, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

43. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2016

Document déposé : Rapport A-34-2574 en date du 13 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois d'avril 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois d'avril 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2575 en date du 17 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

45. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016

Document déposé : Rapport A-34-2576 en date du 17 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de juin 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

46. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril et mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2577 en date du 17 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour les mois d'avril et de mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois d'avril et de mai 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

47. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2580 en date du 24 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

48. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2016

Document déposé : Rapport A-34-2581 en date du 24 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

49. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2582 en date du 24 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

50. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2583 en date du 24 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mai 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

51. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2584 en date du 25 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mai 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

52. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2585 en date du 30 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

53. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2016

Document déposé : Rapport A-34-2586 en date du 30 mai 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de mars 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de mars 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

* 54. Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2015-2016

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-21 en date du 31 mai 2016 de
Mme Louise Chenard concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

55.

Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – règlement R2011-1, art. 11 :

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision. »

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du comité exécutif entre le 24 mai et le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 1.11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

a) Service des technologies de l'information – conclusion d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'une licence institutionnelle pour le logiciel WordQ

Document déposé : Rapport A-32-172 en date du 30 mai 2016 de M. Daniel Martin concernant le sujet en référence

1° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à procéder à l'acquisition auprès du distributeur exclusif *Math et Mots Monde* au montant de 230 644,26 \$ d'une licence institutionnelle pour *WordQ 4* permettant l'installation de ce logiciel sur tous les ordinateurs utilisés en pédagogie à la formation générale des jeunes et à la formation générale des adultes;

b) Service du secrétariat général – 40^e congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) – « L'école publique : une œuvre collective » – 3 et 4 juin 2016 – Campus Notre-Dame-de-Foy – Saint-Augustin-de-Desmaures – participation – modification apportée à la résolution adoptée à la séance du comité exécutif du 26 avril 2016

Document déposé : Rapport A-34-2579 en date du 24 mai 2016 de M^e France Pedneault concernant le sujet en référence

- 1° d'AJOUTER le nom de M. Steve Ouellet afin qu'il puisse prendre part à ce congrès;
- 2° de MODIFIER en conséquence la résolution 28 de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 avril 2016.

56. Information :

- a) A-10-89 Service de l'organisation scolaire – centre d'inscription pour les écoles de quartier primaire et secondaire de la période estivale 2016

57. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 15 juin 2016

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2016 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 15 juin 2016.

58. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 15 h 55.

Secrétariat général – 30 août 2016

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 15 juin 2016.